

OBJECTIFS

Mettre à jour ses connaissances sur la distribution du crédit principalement les dernières mesures concernant le crédit immobilier et l'intermédiation bancaire.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Professionnels de la gestion de patrimoine disposant du statut IOBSP, quel que soit le niveau, mais ayant l'obligation de formation obligatoire continue ; être identifié comme IOBSP auprès de l'ANACOFI-COURTAGE. Pas de prérequis nécessaires pour cette formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Fichiers Powerpoint, Word, PDF

MOYENS TECHNIQUES

Disposer d'une connexion Internet
S'inscrire au préalable à la formation choisie :
<https://anacofi-elearning.mesformations.fr/>
Connexion à la plateforme LMS :
<https://www.formations-anacofi.fr/>

MODALITÉS DE SUIVI

E-Learning¹
Formation distancielle asynchrone

L'apprenant avance à son rythme de manière autorégulée
Suivi du formateur-tuteur peut s'effectuer par mail ou par l'intermédiaire d'une permanence téléphonique

ÉVALUATION & SANCTION DE LA FORMATION

QCM² de fin de parcours
Sanction : certificat de formation
Dans le cadre de prise en charge OPCO : attestation d'assiduité et relevé de connexion

INTERVENANT

Michel FLEURIET

DURÉE

7h
Ventilation des heures spécifiques :
7h IOBSP

COÛT

- 160€ : Tarif adhérent
- 220€ : Tarif non-adhérent ³

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Niveau de satisfaction : NC⁴
Score moyen d'obtention : 80,59%⁵

PROGRAMME

Actualité réglementaire

- Rappel du cadre de la distribution du crédit
- IMPACT de la directive européenne crédit immobilier appelé aussi « MCD » (Mortgage Credit Directive)
- Renforcement de l'encadrement de la publicité et des informations préalables à la souscription d'un prêt immobilier
- Nouvelles modalités de calcul pour le taux annuel effectif global (TAEG)
- Evolutions sur les prêts réglementés
- L'assurance Emprunteur

L'intermédiation bancaire

- Compétences et formation
- Informations pré contractuelles
- La Fiche d'Information Standardisée Européenne (FISE)
- Rémunération

Le conseil en matière d'opération de crédit

- Définition du service de conseil
- Le conseil indépendant
- Rémunération

¹ L'envoi des accès (délivrés par notre prestataire) se fait normalement une fois par semaine (arrêt des inscriptions chaque vendredi à 12h ; envoi des accès par notre prestataire chaque vendredi à partir de 15h. Validité des accès : jusqu'au 31 décembre 23h59 de l'année en cours.

² Il faudra obtenir 75% de bonne réponse pour valider tout module qu'il soit en présentiel ou en E-Learning. Vous disposez de 3 tentatives pour valider votre QCM.

³ Toute la facturation non adhérente est effectuée par l'ANACOFI Services

⁴ NC : Non Communiqué

⁵ Taux basé sur 44 participants à ce module entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021